



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 6/2017

le 28 juin 2017

Concerne :

Révision du Plan général d'affectation et son règlement.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la mise à l'enquête du Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA), ouverte du 21 janvier au 19 février 2017, nous avons enregistré une dizaine d'oppositions.

Tous les opposants ont été reçus en séance de conciliation, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Après ces entrevues, deux oppositions ont été retirées.

Néanmoins, à la suite d'échanges avec les différents opposants restants, il ressort que quelques adaptations de minime importance du PGA et de son Règlement sont nécessaires pour obtenir le retrait de la plupart des oppositions maintenues.

L'ensemble de ces corrections a fait l'objet d'un examen préalable auprès du Service du développement territorial (SDT) qui les a préavisées favorablement.

Il s'agit principalement de modifications concernant :

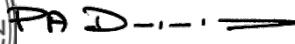
- l'assouplissement des dispositions relatives aux mouvements de terre ;
- les dispositions relatives aux constructions souterraines ou semi-enterrées ;
- les installations de téléphonie mobile ;
- l'indice d'utilisation du sol pour deux parcelles se trouvant en zone d'habitation de faible densité ;
- une zone de verdure.



Nous relevons que la Division air, climat et risque technologique (DGE-ARC) de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV), la Direction des ressources et du patrimoine naturel, inspecteur des forêts ainsi que la Division biodiversité et paysage de la DGE ont également préavisé favorablement la totalité des corrections.

Les modifications apportées seront soumises à l'enquête publique complémentaire, selon les art. 57 et suivants LATC, dans le courant de l'été.

A l'issue de cette procédure, les principales oppositions, d'entente avec les intervenants, pourront être levées et le dossier suivra son cours.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic :  Le secrétaire : 

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 26 juin 2017

